

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 20 septembre 2010 fixant la liste des opérateurs autorisés à approvisionner directement les moyens de transports maritimes aux fins du ravitaillement des personnels et des passagers, en application de l'article 18 de l'arrêté du 5 mai 2000

NOR : AGRG1024339A

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu la directive 97/78/CE du Conseil du 18 décembre 1997 fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits en provenance des pays tiers introduits dans la Communauté ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 236-1 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2000 modifié fixant les modalités des contrôles vétérinaires à l'importation des produits en provenance des pays tiers, et notamment son article 18,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des opérateurs autorisés au titre de l'article 18 de l'arrêté du 5 mai 2000 susvisé aux fins de l'approvisionnement direct des moyens de transports maritimes est établie comme suit :

| DÉNOMINATION | ADRESSE |
|----------------------------|--|
| Cofrapex International SAS | 2, boulevard des Bassins-de-Radoub, 13002 Marseille |
| SARA SA | Anse de Saumaty, 765, chemin du Littoral, 13016 Marseille |
| Wrist Europe Marseille SAS | ZI des Eaux Blanches, 34200 Sète |
| Etablissements SGAE | 1110, boulevard de Normandie, zone industrielle du Mesnil Roux, 76360 Barentin |

Art. 2. – L'arrêté du 11 mai 2009 fixant la liste des opérateurs autorisés à approvisionner directement les moyens de transports maritimes aux fins du ravitaillement des personnels et des passagers, en application de l'article 18 de l'arrêté du 5 mai 2000, est abrogé.

Art. 3. – La directrice générale de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 septembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'alimentation,*
P. BRIAND